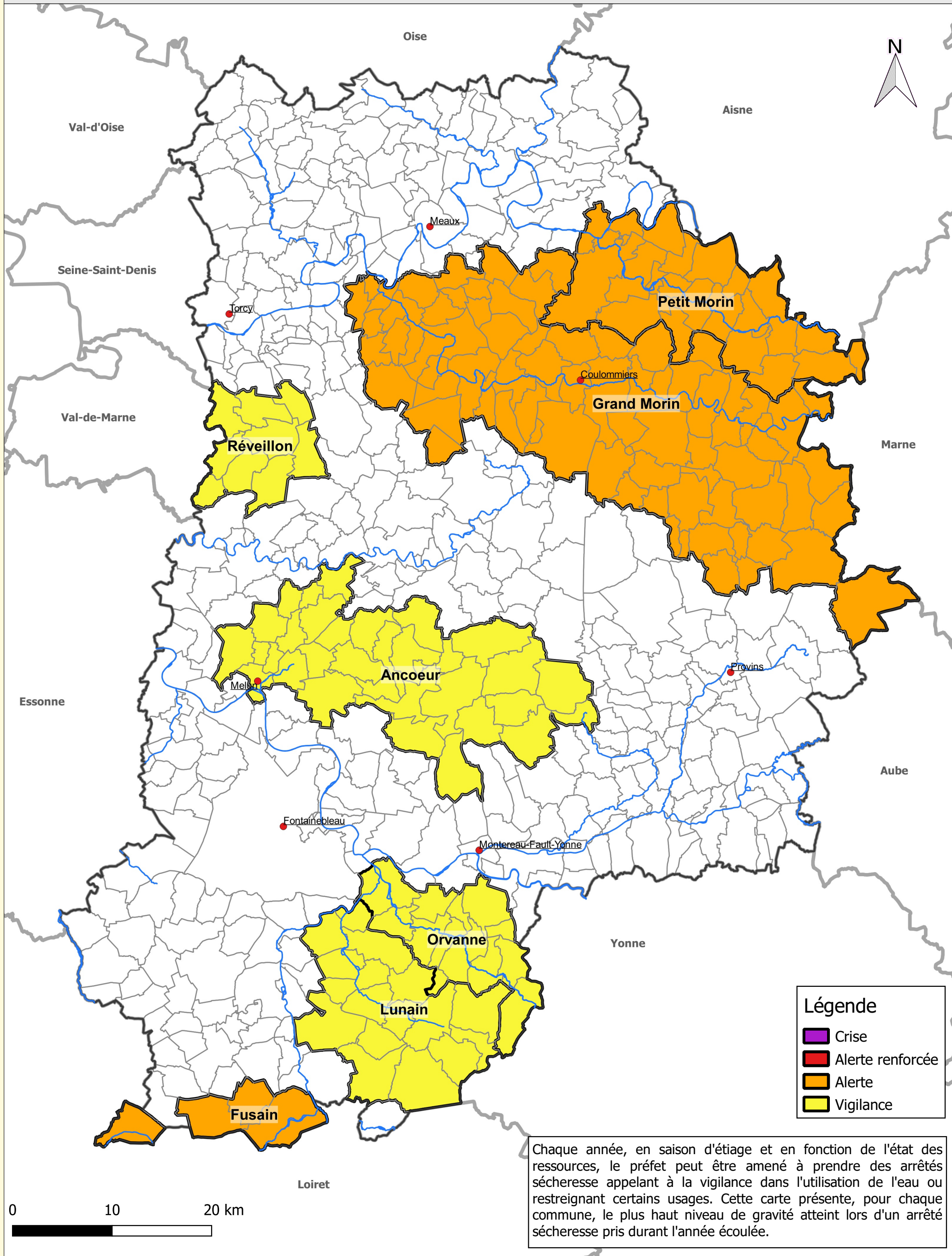


NIVEAU MAXIMUM DE RESTRICTION "SECHERESSE" POUR CHAQUE COMMUNE EN 2021



Chaque année, en saison d'étiage et en fonction de l'état des ressources, le préfet peut être amené à prendre des arrêtés sécheresse appelant à la vigilance dans l'utilisation de l'eau ou restreignant certains usages. Cette carte présente, pour chaque commune, le plus haut niveau de gravité atteint lors d'un arrêté sécheresse pris durant l'année écoulée.